

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le contrat de quartier durable, une opportunité de revitalisation pour le Peterbos

La Commune d'Anderlecht s'apprête à déposer la candidature de la Cité du Peterbos afin de décrocher un contrat de quartier durable (2017-2022/2025), annonce le Collège échevinal.

La Cité du Peterbos, située entre les quartiers de Scheut et de Moortebeek, est **l'une des plus grandes cités de logements sociaux de la Région bruxelloise**. Elle rassemble une population confrontée à des difficultés sociales (48,5% de sans emploi en 2012). Sa **sociologie est singulière** et représente un réel défi puisque cohabitent des jeunes mais aussi une population plus âgée (23% de la population de + de 65 ans). Dans sa morphologie, le caractère introverti de cette cité que l'on ne traverse que difficilement et qui ne dispose pas clairement d'un point central conforte souvent nombre d'habitants dans un sentiment d'isolement auquel les pouvoirs publics doivent répondre.

Au regard de ces défis, la définition et la mise en œuvre d'un contrat de quartier durable spécifique à ce quartier constitue une réelle opportunité que l'Échevin Christophe Dielis, en charge de la Rénovation urbaine, et l'ensemble du Collège entendent saisir pour procéder à une revitalisation du Peterbos.

Pour rappel, la revitalisation urbaine a pour objectif de restructurer un périmètre urbain, de manière à restaurer ses fonctions urbaines, économiques, sociales et environnementales dans le respect de ses caractéristiques propres, et dans le cadre du développement durable.

Au regard des dispositions générales de ce type de programme, la revitalisation urbaine est réalisée au travers de plusieurs opérations :

- opérations immobilières (ces dernières viseront à la réhabilitation ou reconstruction d'espaces commerciaux et/ou infrastructures de proximité, notamment pour les seniors)
- opérations destinées à requalifier les espaces publics (il s'agira d'aménagements favorisant la convivialité de l'espace public, la mise en valeur des espaces verts du Peterbos, d'espaces de jeux et récréatifs au bénéfice des plus jeunes, ...)
- actions visant à favoriser la revitalisation sociale et économique au niveau local (l'objectif, en écho aux nombre de sans-emploi, sera d'assurer la réinsertion sociale, former les demandeurs d'emploi, ...),
- opérations visant à améliorer la qualité environnementale du périmètre de revitalisation (il s'agira d'améliorer les performances énergétiques des bâtiments, les conditions sanitaires et de confort des habitants).

*Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter
Florence Colard, attachée de presse de la Commune d'Anderlecht,
au 02 558 08 68 ou 0494 577 944.*